



**Présents** : V. ARDAENS – B.LEFRANC – F.POUILLAUDE – A. TRUY –  
B. TURBLIN – V. AUGUIN – C.TEMPLIER – I.DEHENRY – S.ARNOULD –  
J.MOREAU – M.KANAAN – L. BAILLY – A.VASSEUR – E. FOULON-LEFEVRE

**Excusé et représenté** : A. LEFEVRE

**Absent** : NEANT

## ORDRES DU JOUR

### Environnement

### REHABILITATION SENTE COMMUNALE

**Rapporteur** : **Françoise POUILLAUDE**

Après avoir localisé l'implantation de la sente communale, l'étude de faisabilité est en cours pour la réhabilitation partielle de la sente, depuis la rue du Tour de Ville pour aboutir rue Quentin de la Tour.

La première phase de cette étude est de considérer les limites de cette partie de la sente, tant sur le plan longitudinal que latéral.

L'état des lieux est actuellement en cours, tant sur le terrain qu'au niveau du cadastre, et, a soulevé un problème d'évacuation des eaux pluviales sur fond de terrain d'un administré, aboutissant sur la sente.

Ce problème doit donc être résolu avant toute chose, en concertation avec l'Agence de l'Eau de la Communauté d'Agglomération du St Quentinnois.

Concernant la deuxième phase, il conviendra de définir l'aménagement de cette sente et de son entretien, définissant ainsi l'opération financière y afférent.

Compte tenu de ce qui précède, cette question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil, selon l'avancée de ce dossier.

### Services Techniques

### VEHICULE COMMUNAL

Mme le Maire rend compte au conseil municipal de l'état des 2 véhicules communaux Citroën Berlingo de 2002.

Le premier n'est plus utilisé compte tenu de sa vétusté et d'une remise en état trop coûteuse.

Le second a fait l'objet de réparations majeures afin de ne pas pénaliser les besoins des Services Techniques, mais suscite des réparations mineures trop importantes.



Compte tenu de cet état de fait, il est proposé au conseil de remplacer ces véhicules par un fourgon Citroën Jumpy Electric en location/maintenance longue durée, avec reprise négociée des véhicules actuels.

Le local abritant le fourgon sera équipé d'une borne électrique de rechargement.

- ▶ Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

### Ressources Humaines

### **CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024**

Mme le Maire expose les points suivants :

- ⇒ Depuis plusieurs années, la commune confie au Centre de Gestion la négociation des contrats d'assurance des risques statutaires pour les agents communaux.
- ⇒ Le Centre de Gestion a communiqué les résultats du marché qu'il a négocié pour la période 2021/2024.
- ⇒ Ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE, pour les Agents affiliés CNRACL, et à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS, pour les Agents affiliés IRCANTEC,
- ⇒ La gestion des contrats est faite par le Centre de Gestion.
- ⇒ Les contrats d'assurance prennent effet le 01/01/2021 et expire automatiquement le 31/12/2024.

- ▶ Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement des contrats d'assurance et la gestion de ceux-ci aux conditions détaillées présentées.

### CCAS

### **DISSOLUTION / MODIFICATION**

Il est rappelé au conseil municipal qu'en date du 7 juillet dernier, il a été décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Concernant le transfert du budget du CCAS et son intégration dans celui de la commune, M. DURAND, comptable public, préconise le report de la dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2021, compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Des dépenses et recettes étant engagées depuis le début de l'année, il convient de terminer l'année afin d'établir le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020.  
L'intégration au budget communal se fera sur l'exercice 2021.





- ✓ Le CCAS étant assujetti à la taxe foncière, un transfert de propriété est obligatoire. Demande a été faite auprès du Service des Impôts pour les formalités (en cours).
- ✓ De même pour les fermages perçus chaque année.

- ▶ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le report de la date de dissolution du CCAS au 01/01/2021.**

### Gestion Financière

### DELIBERATIONS COMPTABLES

Conformément aux instructions budgétaires et aux dispositions comptables, sont listées des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, dont des délibérations spécifiques pour certaines imputations budgétaires.

Il convient donc de remettre à jour ces délibérations concernant :

- ✚ les dépenses afférentes aux manifestations et cérémonies communales et évènements festifs (fête nationale, fête communale, fête de Noël, cérémonies patriotiques, cérémonies communales publiques, ...)
- ✚ les dépenses afférentes aux réceptions communales spécifiques (repas des Anciens, réceptions communales diverses, ...)
- ✚ l'autorisation de règlement des pénalités de retard, le cas échéant, demandées et justifiées par les fournisseurs,
- ✚ l'attribution de l'indemnité pour l'aide apporté par le comptable à l'élaboration du budget.

- ▶ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise à jour des dépenses reprises ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget communal et abroge les délibérations antérieures.**

### Intercommunalité

### RAPPORT D'ACTIVITES 2019 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU ST QUENTINOIS

Il est communiqué au conseil municipal la publication du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération du St Quentinnois pour l'année 2019.



### Affaires scolaires

### PROJET « TENUE SCOLAIRE »

Rapporteur : **Caroline TEMPLIER**

Il est présenté au conseil municipal le projet « Tenue Scolaire » Commune / Ecole primaire de Fayet.

Ce dossier, porté par Caroline TEMPLIER, donne des références sur des communes « test », relate les avantages, les inconvénients et les enjeux de ce projet et rend compte de l'estimation financière s'y rapportant.

Ce projet sera présenté, également, lors de la prochaine réunion du Conseil d'Ecole.

Compte tenu de ce qui précède, cette question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil, selon l'avancée de ce dossier.

### Affaires sociales

### SISSAD

Rapporteur : **Brigitte TURBLIN**

Brigitte TURBLIN, déléguée titulaire du SISSAD de Gauchy, se fait rapporteur de la réunion de rentrée du Comité Syndical, qui s'est tenue le 24 septembre dernier, portant sur les manifestations, les auxiliaires de vie et les formalités réglementaires liées à la nouvelle constitution du Comité syndical faisant suite au renouvellement des mandats locaux.